

REGLEMENT INTERIEUR

1) Objectifs du Club :

- Le SCH est un club mixte et convivial qui vise le plus haut niveau possible,
- Au niveau des jeunes, jusqu'en moins de 15 ans, la priorité est l'apprentissage individuel, c'est à dire la formation,
- Au-delà, l'apprentissage tant individuel que collectif se poursuit au travers d'une structure plus élaborée, plus axée sur la compétition,
- Les licenciés d'une tranche d'âge doivent s'entraîner et jouer ensemble, les sur classements seront exceptionnels et étudiés au cas par cas.

2) Entraîneurs :

Le Conseil d'Administration confie chaque groupe à un ou plusieurs animateurs qui en ont la responsabilité.

Le rôle d'un animateur est :

- d'assurer les entraînements,
- de suivre les matchs de son groupe en veillant à la feuille de match,
- de faire circuler les informations,
- de parfaire sa formation,
- de veiller au matériel qui lui est confié,
- d'assurer le bon déroulement des déplacements de son groupe (un adulte supplémentaire en cas de déplacement extérieur), ils doivent être secondés dans leur tâche par un accompagnateur (parent de joueur ou joueur).

3) Recrutement des licenciés :

Il se fait selon les années de naissance. Aucune restriction n'est appliquée.

4) Licences, dossier d'inscription, tarifs :

La licence permet d'assister aux entraînements et de participer aux rencontres organisées par la Fédération Française de handball, la Ligue régionale, le Comité départemental ou le Club. Elle comprend également une assurance de base contre toute blessure. Elle est donc obligatoire pour tous les adhérents.

Le prix est fixé par le Conseil d'Administration pour la saison à venir avant l'Assemblée Générale.

Le prix varie selon la catégorie d'âge, il n'y a pas de tarif « extérieur ». En cas d'arrivée au Club elle peut ne pas être exigée immédiatement, il y a possibilité de faire un essai (un ou deux entraînements).

Les adhérents participant à l'animation du Club peuvent bénéficier d'une licence gratuite (membres du bureau, animateurs).

Le dossier d'inscription se compose de :

- un certificat médical si besoin est
- Des autorisations parentales pour les jeunes,
- Un règlement intérieur,
- le règlement de la licence

5) Entraînements :

Chaque groupe se voit attribuer un ou plusieurs créneaux horaires d'entraînement, leur nombre varie en fonction de la catégorie d'âge et / ou du niveau d'engagement dans une compétition.

Le planning d'occupation du gymnase est validé à chaque début de saison par le Conseil d'Administration après consultation des animateurs. Les joueurs se doivent d'être assidus aux entraînements et de s'y comporter avec application et discipline. A la fin de l'entraînement, l'équipe rangera les différents matériels utilisés et laissera la salle et les vestiaires propres pour le groupe suivant.

6) Matches :

Les horaires des matchs sont définis au mieux par le secrétariat du Club.

Les joueurs sont convoqués par leur(s) entraîneur(s).

Le planning est fait de sorte que chaque équipe dispose d'un temps d'échauffement.

Les matchs doivent commencer impérativement à l'heure indiquée sur la « conclusion de match ». Pour les matchs à l'extérieur et dans le cadre d'un déplacement en bus pour les équipes de jeunes, l'animateur est OBLIGATOIREMENT accompagné par un ou deux parents.

7) Matériel :

Chaque adhérent est responsable du matériel collectif qui lui est prêté (maillots, ballons, chasubles, plots, vestiaire, gymnase...).

Toute dégradation volontaire relève de sa propre responsabilité. Il convient donc d'y veiller soigneusement et de le ranger correctement dans le local prévu à cet effet. L'accès à ce local est réservé aux animateurs ou personnes mandatées par eux. Les maillots et shorts d'une équipe sont pris en charge à l'issue de chaque match par un joueur afin de procéder à leur lavage. Tout achat de matériel ne peut être effectué qu'après décision du Bureau du Club.

8) Discipline :

Les joueurs doivent être assidus aux entraînements ainsi qu'aux matchs lorsqu'ils y sont convoqués. Ils doivent avoir un comportement exemplaire sur et hors du terrain, à domicile ou à l'extérieur, respecter les partenaires, animateurs, adversaires, arbitres et supporters, respecter les règlements des lieux mis à disposition du club. Il est strictement interdit de boire ou manger dans les tribunes, de se présenter dans le gymnase sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Les joueurs doivent également veiller au matériel confié, n'utiliser les maillots et shorts de l'association qu'à l'occasion de rencontres (pas à l'entraînement).

En cas de manquement à ces règles, le joueur sera présenté devant la commission de discipline du club composée de cinq membres du conseil d'Administration (dont le Président) et du responsable de l'équipe. Des sanctions pourront être prises, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Club.

Si un adhérent se voit infliger un carton rouge, motivé par une voie de fait ou une insulte à arbitre, les sanctions sportives et financières qui lui seront infligées par la commission de discipline de la Fédération ou de la Ligue ou du Comité seront entièrement à sa charge. Son cas sera examiné également par la commission de discipline du Club.

En cas de non-remboursement au club de l'amende qui pourrait lui être infligée, la licence sera suspendue, non renouvelée et tout transfert sera bloqué jusqu'à régularisation.

9) Information au sein du et hors du Club :

La circulation de l'information au sein du Club se fait au moyen de divers supports : oralement, imprimés distribués par l'intermédiaire des entraîneurs, secrétariat du Club, site internet, mail.

L'information diffusée hors du Club ne peut l'être que par la ou les personnes dûment habilitées par le Bureau ou le Conseil d'Administration.

10) Manifestations Festives :

Le Club organise des manifestations festives occasionnelles ou faisant partie de la tradition. Ces manifestations sont décidées en Conseil d'Administration qui mandate plusieurs personnes pour leur organisation et le bon déroulement, notamment en faisant appel aux bonnes volontés.

11) Obligations en matière d'arbitrage, de tenue de la table de marque et de soutien logistique :

Par principe les joueurs évoluant en compétition à domicile seront affectés à l'arbitrage ou à la tenue de la table de marque d'un match, comme ci-dessus énoncé, se déroulant avant ou après la rencontre à laquelle ils participent.

12) Participation active à la vie du Club :

La qualité de membre du SCH implique une participation active à la vie de l'association.

En conséquence, en cas de besoin pour l'organisation de différentes activités telles que réunions sportives ou festives ainsi que dans la gestion administrative du Club il pourra être décidé par le Conseil d'Administration ou le Bureau de faire appel à un ou plusieurs membres afin d'apporter soutien et aide aux membres des différentes commissions.

Les parents de joueur apportant une assistance logistique à l'animateur bénéficieront d'une licence gratuite « dirigeant ».

NOM :

Signature :